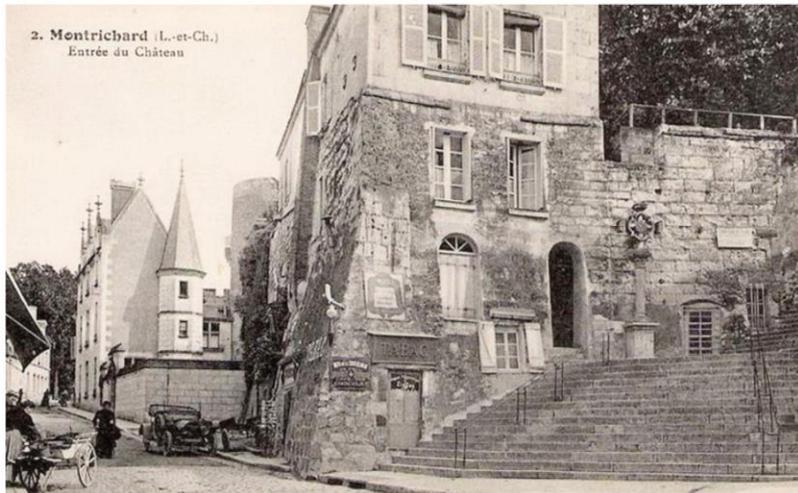
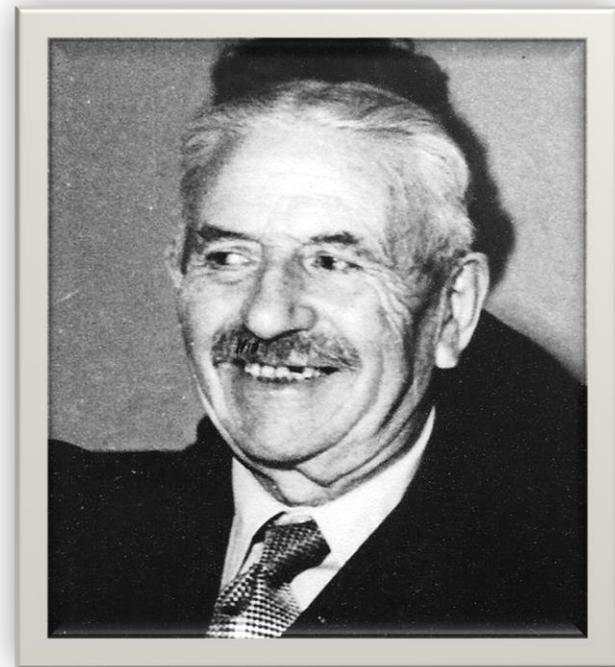


Montrichard



MARIUS BIGOT



Mon grand oncle

Hommage rendu à Marius Bigot par Monique Fermé
Présidente « Les Amis du Vieux Montrichard »

Sa devise

S E R V I R

« En cette année 2018, anniversaire de l'armistice, rendons hommage à ce Montrichardais patriote et courageux, fondateur de notre association, que tous les habitants du pays appelaient amicalement " le capitaine Bigot " Marius, Gustave, Erneste est né à Montrichard le 24 octobre 1881. Ses parents : Erneste Charles Bigot, et de Léontine Rose Moreau. »

Deux frères morts pour la France:

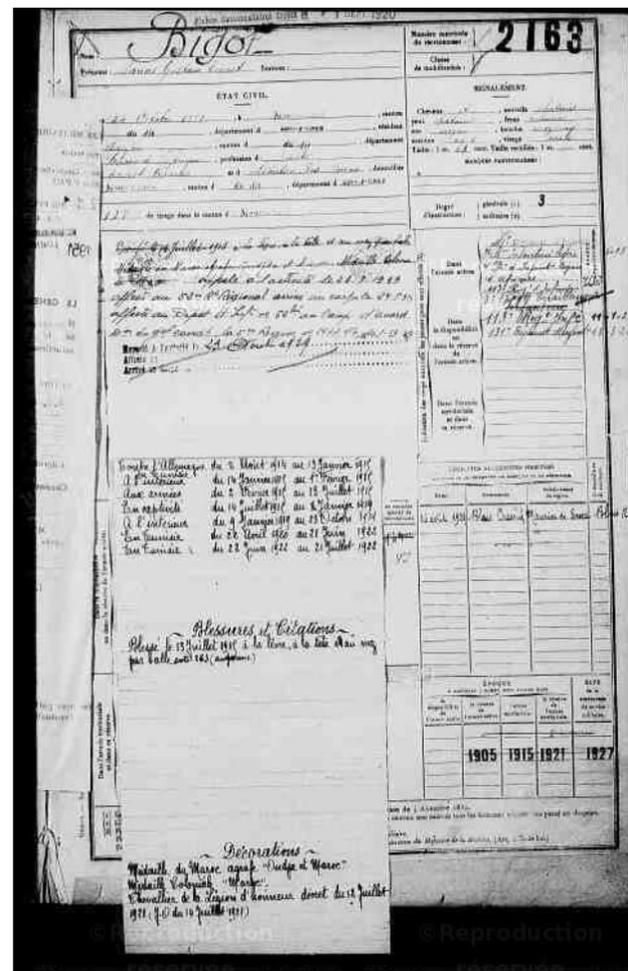
Léonide Bigot né à Montrichard le 15.11.1890, † 08.09.1914.

Léonce Bigot, né à Montrichard le 17.09.1883, † le 31.03.1916.

« Dans son adolescence Marius semble s'orienter vers l'artisanat, la peinture, mais sa vocation sera militaire. Il fait partie des appelés de la classe 1901 de la subdivision de Blois, n° 128 du tirage au sort dans le canton de Montrichard. Numéro matricule de recrutement 2163.

Son livret nous indique qu'il est de taille moyenne, yeux châtain verdâtre, cheveux châtain, visage plutôt long avec un menton énergique.

Avant d'être " engagé volontaire " dans l'armée coloniale, Marius s'entraîne, pratique la natation et l'escrime.



Son instruction militaire se poursuit de novembre 1902 à mai 1903 (il est caporal) et dès 1904 il est affecté au 46^{ème} régiment d'infanterie puis au 2^{ème} bataillon d'infanterie légère. De 1904 à 1914, en Afrique du Nord, il enchaîne les campagnes de pacification en Algérie et les interventions sporadiques avec le Maroc en guerre ainsi qu'en témoigne son livret militaire.

Pour cet engagement assidu, lui sont attribuées 2 médailles avec agrafes. L'une comporte deux agrafes, Maroc-Oujda, c'est près de la ville d'Oujda, ville du Nord-est du Maroc à la frontière de l'Algérie qu'eurent lieu de " sévères accrochage " .

La médaille coloniale est la seule décoration pour services rendus par les soldats pendant les missions coloniales périlleuses.

En 1914, du 2 août 1914 au 13 janvier 1915, il est envoyé en Tunisie, une agitation naissant à l'annonce de la première guerre mondiale.

Très vite l'adjudant Bigot est rappelé en France et affecté à la 25^{ème} compagnie du 113^{ème} régiment d'infanterie, 11^{ème} compagnie et part en campagne en Argonne, le 3 février 1915 (8^{ème} régiment de tirailleurs tunisiens).

La bataille fait rage en Argonne les 12 et 13 juillet 1915. Les mines sautent... Le bombardement allemand est incessant et d'une rare violence. Il dure de 3 h. à 11 heures anéantissant tout le secteur et ensevelissant de nombreux groupes dans leurs sapes (tranchées).

On tente de regrouper les éléments restants, notre lieutenant Bigot est sur la liste des disparus. En réalité il est blessé, une balle l'ayant atteint à la lèvre, à la tête et au nez. Une ambulance le secoure mais hélas il se fera arrêter par l'ennemi. Marius Bigot blessé est prisonnier.

Pour sa campagne d'Argonne lui seront attribuées :

- la croix de guerre 14-18 étoile de bronze
- la croix du combattant
(créée à l'intention des poilus de la première guerre mondiale).
- la médaille interalliés
- la médaille des blessés.

Prisonnier à Burg bei Magdeburg, il est libéré le 8 janvier 1919 et arrive à Orléans le 24 janvier. Il obtient une permission de 60 jours. Le 28 mars il est affecté à la 28^{ème} compagnie et dirigé vers le groupement régional des dépôts de prisonniers de guerre à Orléans, puis à Montargis, et au centre de Montereau comme officier-inspecteur.

Il est remis à la disposition de l'armée à partir du 20 mars.

Après une permission de 30 jours, il reprend du service en Afrique du nord :

- au 113^{ème} régiment d'infanterie territoriale.
- en Tunisie du 22 avril 1920 au 21 juin 1922,
- puis du 22 juin 1922 au 21 juin 1922, lieutenant au régiment de tirailleurs tunisiens il reçoit la Légion d'Honneur (JO du 14 juillet 1921).

De retour en France on le retrouve le 16 août 1927 à la caserne Maurice de Saxe à Blois, puis démobilisé.

Le capitaine Bigot ne reste pas inactif, il participe aux activités du syndicat d'initiative et en 1931 il s'engage comme volontaire dans le corps des sapeurs-pompiers, un arrêté préfectoral du 5 septembre 1931 le nomme pour 6 ans lieutenant des sapeurs-pompiers de Montrichard. Les plus anciens Montrichardais se souviennent avec quelle énergie le lieutenant Marius entraînait ses troupes sur la place qui s'appelait encore le champ de foire.

REPUBLIQUE FRANÇAISE - PREFECTURE DE LOIR & CHER

2ème Division
Sapeurs-Pompiers
Officiers
Renouvellement des pouvoirs

LE PREFET,

Vu l'art. 5 du décret du 13 Août 1925 relatif à l'organisation des corps de sapeurs-pompiers communaux, modifié par les décrets des 11 Janvier 1927 et 30 Novembre 1928;
Vu le décret du 13 Juillet 1923 nommant M. BIGOT M. Marius, Lieutenant au corps de sapeurs-pompiers de Montrichard.

Vu les propositions de M. le Maire de Montrichard du 1er Septembre 1931.

ARRETE :

ARTICLE 1er. - Sont prorogés pour une période de huit années les pouvoirs de M. BIGOT Marius, âgé de 49 ans, comme Lieutenant au corps de Sapeurs-Pompiers de Montrichard.

ARTICLE 2. - Copie de ce présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Montrichard chargé d'en assurer l'exécution.

Mois, le 5 Septembre 1931

Pour amplification :

Signé : Paul Bouët

A la seconde guerre mondiale, sa maison du 8 rue de Blois est sinistrée à la suite du bombardement de juin 1940 qui fit 300 victimes.

Il avait été rappelé à l'activité le 23 août 1939 et affecté au dépôt d'infanterie de marine au 53 bis camp d'Arvord.

Ce patriote particulièrement révolté par l'occupation allemande s'intègre très tôt dans le réseau Buckmaster Adolphe ce qui l'oblige à prendre bien des risques. Il aide à faire passer clandestinement la ligne de démarcation à des prisonniers de guerre évadés, à des militaires voulant rejoindre Londres et des juifs en grand danger.

Il participe au dramatique parachutage de Neuvy durant lequel des parachutes ne s'étant pas ouverts des containers ont explosé au sol, le bruit et l'incendie amenant de suite la gestapo sur les lieux. Ce drame ne l'empêche pas de participer à la réception de 2 parachutages qui eurent lieu à Montrichard, puis rejoindre à 63 ans le marquis Nord-Indre.

Croix du combattant volontaire de la résistance

Parallèlement pendant toute l'occupation il fut un bénévole dévoué au sein de l'association pour les prisonniers de guerre, (Médaille du mérite social).

A la Libération, Marius Bigot est élu maire à l'occasion d'une séance solennelle tenu par les membres du conseil municipal qui venait d'être nommé par arrêté préfectoral. Il occupera cette fonction jusqu'au 15 mai 45, date des nouvelle élections.

Notre inlassable actif consacre son temps à Montrichard, à son patrimoine, au donjon en particulier où il laisse René Galloux lors des expositions dans la cave sous le cèdre et veille jalousement aux vieilles pierres de nos murailles.

Il aide Maurice Pinon dans son projet de réalisation des trois pièces du musée ethnologique des Amis du vieux Montrichard dont malheureusement il ne verra pas l'aboutissement puisqu'il tombe malade et décède en son domicile le 12 décembre 1972.

Marius Bigot souhaitait des obsèques sobres sans fleurs ni couronnes. Il fut toutefois accompagné d'une grande partie de la population, des drapeaux militaires, de la délégation des sapeurs-pompiers.

Sur un coussin sont déposées ses 17 décorations.

Sources :

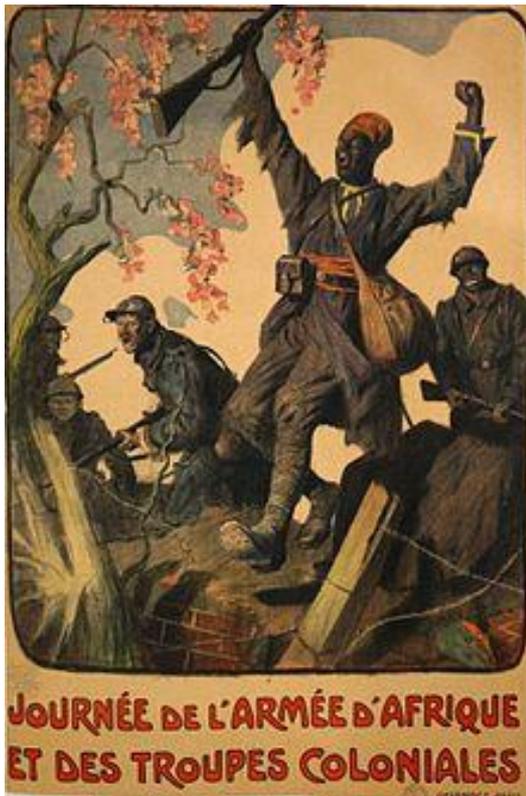
Les Amis du Vieux Montrichard

Archives municipales de Montrichard

Archives Armand Villa ».

Il sera marié deux fois :
 Le 24 janvier 1933 avec Louise LYON
 Et le 20 février 1954 avec Raymonde LYON
 une sœur de Louise.

Avait-il été attiré par la publicité ?



JEUNES FRANÇAIS...

L'Armée française rénovée a repris possession de son sol...

- Forcée en Afrique du Nord elle manque de jeunes soldats européens pour atteindre le but qu'elle se propose : être jeune, ardente, nationale...
- Elle vous offre la possibilité de participer, en servant dans ses rangs, à la phase finale de la lutte...

ENGAGEZ - VOUS DANS LES TROUPES COLONIALES

Sous le signe de l'ancre...
 Toujours, par tradition, à l'avant-garde du combat...
 Hier, aujourd'hui...
 Demain.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT POUR LA DURÉE DE LA GUERRE

Les engagements sont reçus pour la durée de la Guerre.

CONDITIONS - Avant l'aptitude physique. Ne pas avoir encouru de condamnation infamante.

ÉLIGIBLES - celle correspondant au grade et à l'ancienneté de service.

A titre d'indication :

Soldats de 2 ^e classe	1 ^{er} année de service	410 francs par mois	
	Après deux ans	1.000	
	Après trois ans	1.200	
	Après six ans	1.300	Nourriture gratuite
Sergent	Avant trois ans	2.273 francs par mois	
	Entre trois et six ans	2.500	
	Entre six et neuf ans	2.524	
	A titre exceptionnel	2.700	

1^{er} la note d'aptitude les commissions locales.

Pour les soldats : Marié sans enfant	300 francs par mois	Le caporal à sergent-major	Marié sans enfant	250 fr. par mois
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "
" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "	" " " " " "

Tous les militaires français sont indistinctement, corvéablement et complètement habillés à l'Exercice.

Les sous-officiers, officiers et le sergent pour tous, (cette note excluant), sont exemptés.

Les engagements sont reçus dans les armes suivantes :

R.I.C.M. - pouvant recevoir particulièrement les autres unités des chars, chauffeurs, radios, dépanneurs.

R.T.C. - Allocated tous ceux qui ont pas de spécialité, particulièrement ceux chauffeurs, radios, dépanneurs.

R.A.C.M. - Pour les artilleurs, chauffeurs, dépanneurs, observateurs.

GÉNIE - Unions de sapeurs, experts à la fois. (tous les autres postes, pontonniers, percheurs, maîtres-pigeons, dépanneurs, chauffeurs).

TRANSMISSIONS - Radiotélégraphistes, radiotéléphonistes, électriciens, maîtres de lignes, téléphonistes.

Secrétaires, distributeurs pour tous les engagements.

14 000 01 C. PARLEMENTAIRE MINISTÈRE DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNES FRANÇAIS ENGAGEZ-VOUS RENGAGEZ-VOUS DANS LES TROUPES COLONIALES

Pour tous renseignements adressez-vous aux BUREAUX DE TROUPE, aux BRIGADES DE GENÈREMENT, aux BUREAUX DE RECRUTEMENT ou au MINISTÈRE DE LA GUERRE (MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATS) 5707 Courcelles, PARIS 17^e

CETTE AFFICHE DE JEUX DE BUREAU, DÉCOUPÉE, SE DÉPLIÈRE EN QUATRE PARTIES. - IMPRIMERIE NATIONALE, 1914.



Le capitaine Bigot

Médaille du combattant
volontaire



Croix de guerre 14-18



Croix du combattant 14-18



Médaille interallié



Médaille des blessés



Légion d'Honneur



Médaille de pompier



Croix du combattant
volontaire de la Résistance



Mérite social



Médaille coloniale



Commemorative 14-18



Médaille Militaire



Commemorative 39-45



Après le décès (1943) de ma grand-mère Pauline veuve Bigot, ma mère me conduit à Montrichard. Le pont ne servait plus de ligne de démarcation.

Ce fut la seule fois que j'ai rencontré mon grand oncle, Marius BIGOT.

Une grande tante habitait de l'autre côté du pont, à Saint-Julien-de-Chedon dans une superbe propriété « Beaumanoir ».

04.2021
A. THIRY

